

DEPARTEMENT DU LOIRET

VILLE DE SAINT JEAN LE BLANC

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

EXERCICE 2013

Articles L 2224-5, D 2224-1 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

I	- PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	p. 1 à 3
	1°) Branchements et compteurs	
	2°) Canalisations et accessoires	
II	- LES INDICATEURS TECHNIQUES	p. 3 à 8
	1°) Nombre d'habitants desservis	
	2°) Caractéristiques de l'alimentation en eau potable	
	3°) Nombre d'abonnés	
	4°) Nombre de branchements	
	5°) Remplacement des branchements plomb	
	6°) Longueur du réseau	
	7°) Volumes d'eau vendus	
	8°) Qualité de l'eau distribuée	
III	- LES INDICATEURS FINANCIERS	p. 9 à 15
	1°) <u>PRIX DE L'EAU</u>	
	a) Les différents éléments	
	b) Présentation d'une facture d'eau calculée au 1 ^{er} janvier 2013 et au 1 ^{er} janvier 2014 pour une consommation de référence de 120 m ³ définie par l'INSEE.	
	2°) <u>AUTRES INDICATEURS FINANCIERS</u>	
	a) La dette	
	b) Les travaux	
IV	- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	p. 16

I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Le Service Public de l'Eau Potable est un service administré en régie jusqu'au 23 août 2002 inclus, puis un service géré par voie d'affermage depuis le 24 août 2002.

A compter du 24 août 2002, la Commune, par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2002, a décidé de déléguer le service public de l'Eau potable par voie d'affermage à la Compagnie Générale des Eaux pour une durée de 12 ans jusqu'au 23 août 2014. La convention a été signée le 7 juin 2002.

La Commune, en application de la délibération du Conseil Municipal du 23 juillet 2002, a passé, par ailleurs, une convention avec la Ville d'Orléans et son délégataire : la Lyonnaise des Eaux, à compter du 24 août 2002, pour une durée de 10 ans jusqu'au 31 décembre 2012, en vue de la fourniture d'eau potable par la Ville d'Orléans à la Ville de Saint-Jean-le-Blanc.

La Commune, en effet, ne possède pas de forage d'eau potable sur son territoire et est alimentée en eau potable par la Ville d'Orléans.

A partir de janvier 2012, une nouvelle convention de fourniture d'eau potable a été passée entre la Ville d'Orléans, L'Orléanaise des Eaux, et la Ville de Saint Jean le Blanc pour une durée de 12 ans jusqu'au 31 décembre 2023. Cette convention a du être conclue plus tôt que prévu du fait de la nouvelle délégation de service public consentie à la Lyonnaise des Eaux par la Ville d'Orléans à compter de janvier 2012. L'Orléanaise des Eaux est une Société ad hoc, représentant le délégataire : La Lyonnaise des Eaux, pour l'exécution des missions de production et distribution d'eau potable figurant au contrat de délégation de service public consenti par Orléans.

Par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2006, la Commune a approuvé la passation d'un avenant n° 1 au contrat de délégation avec VEOLIA EAU-Compagnie Générale des Eaux signé les 4 et 18 avril 2006.

Un avenant n° 2 au contrat, autorisé par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2013, a été signé le 26 juin 2013. Afin de permettre de terminer le remplacement des branchements plomb subsistant sur le territoire communal, et afin d'engager la réflexion sur l'organisation du service public d'eau potable, le contrat de délégation, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 avec l'accord du Préfet.

Dans le cadre de la délégation du service public de l'Eau Potable, le fermier : la Compagnie Générale des Eaux a en charge les travaux suivants en matière d'entretien et de réparations :

1) branchements et compteurs :

- ✚ entretien et réparations
- ✚ renouvellement des compteurs
- ✚ renouvellement des branchements pour leur partie publique, si cela s'avère plus judicieux qu'une réparation, suite à une intervention pour fuite

2) canalisations et accessoires (vannes, ventouses, appareils de régulation, purges ...) :

- ✚ entretien et réparations
- ✚ purges
- ✚ recherche des fuites
- ✚ renouvellement des accessoires et canalisations en-deçà de 10 ml
- ✚ mise à niveau des bouches à clé (sauf après travaux de voirie, où cette opération incombe à la collectivité)
- ✚ vannes (entretien - renouvellement)

Le fermier réalise aussi les branchements pour leur partie publique. Les coûts liés à l'établissement des branchements sont payés par les abonnés au fermier.

Pour les branchements neufs, les compteurs et les clapets anti-pollution sont fournis par le fermier, et sont posés aux frais des abonnés. Les compteurs sont la propriété du fermier qui les entretient et les renouvelle.

Depuis le 1^{er} juillet 2006, en application de l'avenant n° 1 au contrat, et dans le respect des dispositions du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, le fermier est chargé en plus, de réaliser le remplacement, hors travaux de terrassement, de 551 branchements en plomb (installations situées en domaine public) sur la période allant jusqu'au 20 décembre 2013. L'avenant n° 2 au contrat en 2013 a ajouté à cette obligation, celle supplémentaire de remplacement de 81 branchements plomb, hors travaux de terrassement, avant le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations ordinaires de renouvellement, le fermier doit renouveler en moyenne 5 branchements en plomb par an.

La Commune a la charge des travaux d'investissement suivants : déplacement, renforcement, extension, mise en place de canalisations et accessoires, renouvellement des accessoires et des canalisations au-delà de 10 ml, installation de comptages sur les bouches, bornes de lavage et fontaine publique. Dans le cadre de ses dépenses d'exploitation, elle se charge également du remplacement de branchements en plomb afin de satisfaire à l'obligation de mise en conformité.

La Commune a conservé la responsabilité de l'achat d'eau en gros auprès de la Ville d'Orléans et de son délégataire : La Lyonnaise des Eaux représentée par l'Orléanaise des Eaux.

L'eau est vendue aux abonnés par le fermier qui établit la facturation. Cette facturation permet au fermier de percevoir sa rémunération : la part lui revenant (tarif de vente de l'eau). Elle permet aussi au fermier d'encaisser pour le compte de la Commune la part de la collectivité ou surtaxe, recette ensuite reversée à la Commune en vue du financement de ses dépenses d'exploitation et d'investissement.

La Ville, par ailleurs, a passé une convention avec la Ville de Saint Denis en Val (limitrophe) et le fermier de celle-ci : la Société VEOLIA EAU mais seulement en vue de l'achat d'eau supplémentaire (petite quantité) s'avérant indispensable pour assurer dans les conditions réglementaires une défense incendie suffisante du secteur de la rue de Rosette (essais des hydrants notamment). Cette convention a été autorisée par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2008, et a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2014 suite au nouveau contrat de délégation passé par Saint-Denis-en-Val avec la Société VEOLIA EAU. Le point de livraison de l'eau par la Ville de Saint Denis en Val se situe à l'extrémité de la rue de Bransles à Saint Denis en Val vers la rue de Rosette à Saint Jean le Blanc. Le compteur posé par le fermier de Saint Denis en Val : la Société VEOLIA EAU permet de mesurer le nombre de m³ d'eau fournis et d'établir la facturation adressée à la Ville de Saint Jean le Blanc.

II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1°) Nombre d'habitants desservis

8 430 habitants (estimation).

2°) Caractéristiques de l'alimentation en eau potable

La Commune de Saint-Jean-le-Blanc possède un réseau de distribution d'eau potable desservant la totalité de l'habitat, et la quasi-totalité du territoire communal.

L'alimentation de ce réseau est assurée par le réseau de la Ville d'Orléans.

La Ville d'Orléans dispose de 3 captages de moyenne profondeur (Puits Theuriet situé sur Orléans, du Gouffre situé sur Olivet et du Bouchet situé sur Saint Cyr en Val) constituant le champ captant de l'Usine du Val et de 6 forages profonds dont 3 au Nord de la Loire et 3 au Sud (à la Saussaye).

Le total des volumes produits par l'Usine du Val s'élevait en 2011 à 9 558 549 m³, en 2012 à 9 763 313 m³, et en 2013 à 9 540 170 m³.

Les 3 captages profonds du Sud de la Loire servent de secours en cas de pollution de la Loire. La capacité d'exhaure est de l'ordre de 3 000 M³/H pour les 3 captages du Val.

Les eaux captées dans le Val font l'objet d'un traitement poussé dans l'Usine du Val construite en 1977. L'usine de traitement d'une capacité maximale de 60 000 m³ par jour, effectue successivement une coagulation-floculation sur filtres, une filtration, une désinfection à l'ozone, une ultra filtration sur membranes et une chloration finale.

La rénovation de l'usine du Val et le renforcement de la filière de traitement ont été réalisés afin de régler les problèmes de qualité de l'eau rencontrés sur les forages du Val influencés par l'eau de la Loire, notamment pour les paramètres pesticides, turbidité.

Deux aménagements principaux ont été effectués pour renforcer la filière de traitement :

- ✚ la réhabilitation de la batterie filtrante avec remplacement du sable par du charbon actif en grains
- ✚ l'ajout d'une étape d'ultra filtration sur membranes de cellulose couplée à du charbon actif en poudre.

L'usine du Val est dotée de la nouvelle filière de traitement depuis avril 2006. En 2014, il est prévu de changer, pour l'étape d'ultra filtration, les membranes de cellulose par des membranes en polysulfone.

Les eaux de captage du Val sont refoulées, d'une part, sur le réservoir principal de la rive droite (21 000 m³) implanté à côté du cimetière d'Orléans, d'autre part sur le réservoir de la Source (5 000 m³).

En plus de ces deux réservoirs, il existe un stockage à l'usine du Val (4 cuves), correspondant à 50 000 m³ capable d'assurer 2 jours d'autonomie pour l'alimentation en eau potable de la Ville d'Orléans et des communes lui étant rattachées pour la desserte en eau.

Le transfert des débits captés et traités à l'Usine du Val est assuré par l'ancienne canalisation de refoulement (Ø 700) passant sur le pont Georges V, ainsi que par la canalisation (Ø 1 000) du Pont Thinat.

Le réseau de distribution de la Commune de Saint-Jean-le-Blanc est alimenté par la conduite de distribution (Ø 400) de la rue du Bois Girault, et en secours par la conduite de refoulement-distribution (Ø 500) de cette voie, ainsi que par le réseau de distribution d'Orléans rive gauche bouclé en plusieurs points sur le réseau de Saint-Jean-le-Blanc.

L'eau potable est livrée par Orléans à Saint Jean le Blanc, en limite du territoire communal, aux points d'interconnexion des réseaux implantés :

- ⚡ Place Saint Charles
- ⚡ Carrefour rue des Anguignis - rue du Ballon
- ⚡ Carrefour rue de la Cossonnière - rue du Bois Girault
- ⚡ Carrefour rue du Bois Girault - rue de la Mothe au Coq
- ⚡ Carrefour rue du Bois Girault - rue du Moulin
- ⚡ Allée du Vieux Poirier
- ⚡ Carrefour rue du Bois Girault - rue des Bordes
- ⚡ Rue des Carmes

Ces points sont équipés de compteurs permettant de mesurer les volumes d'eaux distribués à Saint Jean le Blanc.

Les volumes d'eau achetés et réglés à la Ste Lyonnaise des Eaux en 2013 par la Commune ont été de 438 893 m³ (2^{ème} semestre 2012 et 1^{er} semestre 2013). Le volume d'eau acheté pour le 2^{ème} semestre 2013 et réglé en 2014, est de 229 156 m³.

Suite à la demande de la Ville d'Orléans, des périmètres de protection des forages d'eau potable ont été mis en place. Ils ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 avril 2006 modifié le 5 octobre 2006. Le sud du territoire de Saint Jean le Blanc figure, pour partie, dans le périmètre de protection rapprochée, et dans le périmètre de protection éloignée, autour des trois captages d'eau du Val (Theuriet, Gouffre et Bouchet).

Il résulte de l'instauration de ces périmètres un certain nombre de contraintes (réglementation, voire même interdictions de certaines activités, dépôts et installations, réalisation de nouveaux forages soumises à autorisation...) afin de lutter contre les pollutions susceptibles d'altérer la qualité des eaux prélevées.

3°) Nombre d'abonnés = 2 526 :

- ⚡ abonnés domestiques = 2 465
- ⚡ abonnés non-domestiques (industriels) = 4
- ⚡ autres = 57

(Bâtiments communaux = 28, Appareils publics = 25, Collectifs = 4)

4°) Nombre de branchements en domaine public au 31.12.2013 : 2 333
(dont 616 branchements plomb, soit 26 %).

5°) Remplacement des branchements plomb

- ✚ Opéré par le délégataire VEOLIA EAU en application des avenants n°s 1 et 2 au contrat de délégation, ainsi que par la Commune.
- ✚ 161 branchements plomb ont été supprimés en 2013 (selon renseignements et l'annexe figurant sur le rapport du délégataire) par le délégataire et par la Collectivité.
- ✚ Il resterait 616 branchements plomb à remplacer à partir de 2014.

6°) Longueur du réseau

- ✚ longueur totale du réseau (y compris les lotissements privés et les branchements) = 65 049 mètres linéaires (ou 65,05 km).
- ✚ longueur du réseau d'eau potable (y compris les lotissements privés et hors branchements) = 47 213 mètres linéaires de canalisation.
- ✚ branchements = 17 836 mètres linéaires.

7°) Volumes d'eau vendus =

❖ **VOLUME D'EAU TOTAL**

FACTURÉ SUR 2013	=	388 716 M3
dont =	* clients domestiques	= 355 080 m3
	* bâtiments communaux	= 12 435 m3
	* appareils publics	= 6 046 m3
	* autres	= 15 155 m3
	(clients industriels : 7 172 m3 - collectifs	= 7 983 m3)

8°) Qualité de l'eau distribuée

La qualité des eaux produites est régulièrement contrôlée.

CI-JOINT UNE ANALYSE DE L'EAU POTABLE PRELEVEE AUX POINTS DE PRELEVEMENT SUIVANTS :

- ✚ Mairie
- ✚ Cuisine centrale

Affaire suivie par :
 Nathalie DUFRENOY
 Tel : 02 38 77 31 37

Destinataires
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINT JEAN LE BLANC
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - VEOLIA EAU - CGE

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

AEP ST JEAN LE BLANC

Prélèvement	00085634	Commune	SAINT JEAN LE BLANC
Unité de gestion	0127 AEP ST JEAN LE BLANC	Prélevé le :	jeudi 28 février 2013 à 10h59
Installation	UDI 000525 ST JEAN LE BLANC	par :	CARSO-TR
Point de surveillance	P 000000494 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	MAIRIE - SANITAIRES	Motif :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	9,3	°C				25,00
Chlore libre	0,29	mg/LCl2				
Chlore total	0,35	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
 Type d'analyse : D1FM Code SISE de l'analyse : 00093922 Référence laboratoire : LSE1302-24013

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	mg/L Pt				15,00
Coloration après filtration simple	<5	mg/L Pt				15,00
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	1	qualit.				
Saveur (qualitatif)	1	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/100mL				0

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,70	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	376	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
-------------------	-------	------	--	--	--	------

FER ET MANGANESE

Fer total	<10	µg/l				200,00
Manganèse total	<10	µg/l				50,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00085634)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Orléans le 30 avril 2013

P/ le délégué territorial
 L'ingénieur d' études sanitaires

Vincent MICHEL

Affaire suivie par :
Nathalie DUFRENOY
Tel : 02 38 77 31 37

Destinataires
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINT JEAN LE BLANC
MONSIEUR LE DIRECTEUR - VEOLIA EAU - CGE

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

AEP ST JEAN LE BLANC

Prélèvement	00088695	Commune	SAINT JEAN LE BLANC
Unité de gestion	0127 AEP ST JEAN LE BLANC	Prélevé le :	vendredi 27 septembre 2013 à 09h54
Installation	UDI 000525 ST JEAN LE BLANC	par :	CARSO-TR
Point de surveillance	P 0000000494 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	CUISINE CENTRALE RUE DEMAY	Motif :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	19,3	°C				
Chlore libre	0,21	mg/L Cl2				25,00
Chlore total	0,25	mg/L Cl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1FM Code SISE de l'analyse : 00097226 Référence laboratoire : LSE1309-27976

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	mg/L Pt				15,00
Coloration après filtration simple	<5	mg/L Pt				15,00
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	1	qualit.				
Saveur (qualitatif)	1	qualit.				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0,18	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	9	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
Bact. et spores sulfite-rédu./100ml	<1	n/100mL				0

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,50	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	314	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
-------------------	-------	------	--	--	--	------

FER ET MANGANESE

Fer total	29	µg/l				200,00
Manganèse total	<10	µg/l				50,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00088695)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Orléans le 2 décembre 2013

P/ le délégué territorial
L'ingénieur d'études sanitaires

Vincent MICHEL

III - LES INDICATEURS FINANCIERS

1°) Prix de l'eau

a) Les différents éléments :

✚ Le tarif de l'eau facturé aux abonnés s'est établi comme il suit au 1^{er} janvier 2013 (pour le 1^{er} semestre 2013) :

PART FERMIER :

- abonnement (partie fixe) * = 8,035 Euros H.T par semestre
(16,07 Euros HT par an)
- consommation = 0,3178 Euros H.T le m3

PART « COLLECTIVITE » (ou SURTAXE) = 1,08 Euros H.T le m3

(permettant de financer le coût de l'achat d'eau en gros y compris la taxe de prélèvement en milieu naturel, et les autres charges budgétaires : notamment remboursement de la dette, travaux d'investissement...). Le tarif a été décidé par délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 2012.

REDEVANCES OU TAXES :

- redevance pollution due à l'Agence de l'Eau = 0,24 Euros H.T le m3

✚ le tarif de l'eau facturé aux abonnés s'est établi comme il suit au 1^{er} juillet 2013 (pour le 2^{ème} semestre 2013) :

PART FERMIER :

- abonnement (part fixe) * = 8,11 Euros H.T par semestre
(16,22 Euros HT par an)
- consommation = 0,3255 Euros H.T le m3

PART « COLLECTIVITE » (ou SURTAXE) = 1,08 Euro H.T le m3

Tarif adopté par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2013.

REDEVANCES OU TAXES :

- redevance pollution due à l'Agence de l'Eau = 0,24 Euros H.T le m3.

* Abonnement = le tarif d'abonnement indiqué est celui afférent à la période de consommation d'eau concernée, mais sur la facture, le fermier facture l'abonnement du semestre suivant.

b) Présentation d'une facture d'eau calculée au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014 pour une consommation de référence de 120 m3 définie par l'INSEE

ELEMENTS DE LA FACTURATION	FACTURE AU 1.01.2013		FACTURE AU 1.01.2014		% évolution
	le m3	120 m3	le m3	120 m3	
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		<u>183,81</u>		<u>186,57</u>	+ 1,50 %
1) FERMIER		<u>54,21</u>		<u>56,97</u>	+ 5,09 %
- <u>ABONNEMENT</u> (part fixe par an)	16,07	16,07	16,89	16,89	+ 5,10 %
- <u>CONSOMMATION</u>	0,3178	38,14	0,3340	40,08	+ 5,09 %
2) COLLECTIVITE		<u>129,60</u>		<u>129,60</u>	0 %
<u>PART COLLECTIVITE (ou surtaxe)</u>	1,08	129,60	1,08	129,60	0 %
 <u>ORGANISMES PUBLICS TAXES ET REDEVANCES DUES A L'AGENCE DE L'EAU</u>					
- <u>REDEVANCE POLLUTION</u>	0,24	28,80	0,24	28,80	0 %
TOTAL H.T		212,61		215,37	+ 1,30 %
T.V.A à 5,50 %		11,69		11,85	+ 1,37 %
<u>TOTAL T.T.C</u>		* abonnement inclus 224,30 € Soit le m3 : 1,869 € *sans abonnement 207,35 € Soit le m3 : 1,728 €		* abonnement inclus 227,22 € Soit le m3 : 1,893 € *sans abonnement 209,40 € Soit le m3 : 1,745 €	+ 1,30 % + 1,31 % + 0,99 % + 0,98 %

**Information complémentaire : facture totale eau et assainissement pour 120 m3
au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014**

ELEMENTS DE LA FACTURATION	FACTURE AU 1.01.2013		FACTURE AU 1.01.2014		% évolution
	le m3	120 m3	le m3	120 m3	
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU (1+2)</u>		<u>183,81</u>		<u>186,57</u>	<u>+ 1,50 %</u>
1) FERMIER (VEOLIA EAU)		54,21		56,97	+ 5,09 %
- <u>ABONNEMENT</u> (part fixe par an)	16,07	16,07	16,89	16,89	+ 5,10 %
- <u>CONSOMMATION</u>	0,3178	38,14	0,3340	40,08	+ 5,09 %
2) COLLECTIVITE (COMMUNE)		<u>129,60</u>		<u>129,60</u>	<u>0 %</u>
- <u>PART COLLECTIVITE OU SURTAXE</u>	1,08	129,60	1,08	129,60	0 %
ORGANISMES PUBLICS - -					
REDEVANCES POLLUTION (due à l'agence de l'eau)	<u>0,24</u>	<u>28,80</u>	<u>0,24</u>	<u>28,80</u>	<u>0 %</u>
	0,24	28,80	0,24	28,80	0 %
TOTAL H.T	--	212,61	--	215,37	+ 1,30 %
T.V.A à 5,50 %	--	11,69	--	11,85	+ 1,37 %
TOTAL EAU T.T.C (avec abonnement)	--	<u>224,30</u>	--	<u>227,22</u>	<u>+ 1,30%</u>
<u>ASSAINISSEMENT (1 + 2)</u>		<u>230,38</u>		<u>230,38</u>	<u>0 %</u>
1) FERMIER (SAUR)		<u>36,86</u>		<u>36,86</u>	<u>0 %</u>
- <u>CONSOMMATION</u> (part délégataire à partir de 2011)	0,3072	36,86	0,3072	36,86	0 %
2) COLLECTIVITE (AGGLO)	--	<u>193,52</u>	--	<u>193,52</u>	<u>0 %</u>
- <u>ABONNEMENT</u> (part fixe par an)	15,58	15,58	15,58	15,58	0 %
- <u>CONSOMMATION</u> (part collectivité)	1,4828	177,94	1,4828	177,94	0 %
ORGANISMES PUBLICS					
Taxe de modernisation des réseaux de collecte	<u>0,19</u>	<u>22,80</u>	<u>0,19</u>	<u>22,80</u>	<u>0 %</u>
	0,19	22,80	0,19	22,80	0 %
TOTAL H.T	--	253,18	--	253,18	0 %
T.V.A à 7 % depuis 2012	--	17,72	--	17,72	0 %
TOTAL ASSAINISSEMENT TTC	--	<u>270,90</u>	--	<u>270,90</u>	<u>0 %</u>
TOTAL EAU + ASSAINISSEMENT TTC (avec abonnement)		<u>495,20</u>		<u>498,12</u>	<u>+ 0,59 %</u>
		Soit le m3 : 4,127 € dont eau : . 1,869 € dont assainissement : . 2,258 €		Soit le m3 : 4,151 € dont eau : . 1,893 € dont assainissement : . 2,258 €	

La Société SAUR a été désignée par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en novembre 2010, comme délégataire (affermage) du service public d'assainissement collectif du secteur nord-est et sud sur 10 communes (dont Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val et Olivet au Sud) à compter de 2011 pour une durée de 5 ans. Les facturations de l'assainissement sont désormais établies et adressées par la SAUR. La recette résultant de la redevance assainissement est depuis 2012 éclatée en 2 parts : celle perçue par la SAUR, fermier, et celle perçue par l'Agglo.

MOTIFS DE LA VARIATION DES ELEMENTS COMPOSANT LA FACTURATION :

Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2014, la facture d'eau de 120 m³ a augmenté de 1,30 % (abonnement inclus) et de 0,99 % (sans abonnement) ;

La part « collectivité » ou surtaxe revenant à la Commune a été maintenue au même tarif. Il est rappelé que dans le cadre de l'affermage, la part « collectivité » prévue par la Commune constitue la seule recette d'exploitation permettant de financer les dépenses d'exploitation (notamment location des compteurs de livraison d'eau, remplacement des branchements plomb, amortissements, et principalement achat d'eau en gros auprès de l'Orléanaise des Eaux, ainsi que les dépenses d'investissement. La part « collectivité » encaissée par la Commune en 2013 est de 427 021,26 Euros (solde 2011 et deux premiers acomptes 2012).

La recette revenant au fermier et provenant de la facturation de l'abonnement et de la consommation d'eau a augmenté de 5,09 %.

Par ailleurs, la redevance pollution due à l'Agence de l'Eau reste stable entre janvier 2013 et janvier 2014.

2) Autres indicateurs financiers

a) la dette :

Il n'existe plus de dette à rembourser, le dernier emprunt étant terminé depuis juin 2009.

b) les travaux :

✚ TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Les travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable rue des Varennes ont été exécutés pour un montant de 284 997,57 Euros.

✚ AMORTISSEMENTS

Des amortissements ont été réalisés en 2013 pour un montant de 29 628,25 €.

I - INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES EN COURS D'AMORTISSEMENT

Critères de sélection :

Toutes les Immobilisations
Le budget : BUDGET DE L'EAU DE SAINT JEAN LE BLANC
Exercice : 2013

	Désignation du bien	Année d'acq.	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur comptable nette au 1/1/N	Amortissements de l'exercice
2013054	TX RENOUV CANALISATION EAU POTABL RUE VARENNES EA1	2013	194 141.88	0.00	194 141.88	0.00
2013183	TX RENOUV CANA EAU POTABLE RUE VARENNES MOULIN/COS	2013	90 855.69	0.00	90 855.69	0.00
20192	RENOUV. CANALISATION EAU POTABLE RUE DES VARENNES	2012	3 451.66	0.00	3 451.66	0.00
MA 912 1985 001	MATERIEL SPECIFIQUE - COMPTEURS	1985	900.49	900.49	0.00	0.00
MRV 912 1970 001	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS ANTERIEURS	1970	157 588.35	61 134.68	96 453.67	0.00
MRV 912 1971 001	TRAVAUX NEUFS GROSSES REPARATIONS	1971	4 068.89	4 068.90	-0.01	0.00
MRV 912 1977 001	TRAVAUX NEUFS ET GROSSES REPARATIONS	1977	96 293.09	96 293.13	-0.04	0.00
MRV 912 1982 001	TRAVAUX NEUFS ET GROSSES REPARATIONS	1982	98 928.64	98 928.67	-0.03	0.00
MRV 912 1982 002	TRAVAUX NEUFS ET GROSSES REPARATIONS	1982	55 177.05	55 176.96	0.09	0.00
MRV 912 1987 001	TRAVAUX NEUFS ET GROSSES REPARATIONS	1987	128 532.14	107 110.14	21 422.00	0.00
MRV 912 1988 001	TRAVAUX NEUFS ET GROSSES REPARATIONS	1988	22 098.63	17 678.88	4 419.75	0.00
MRV 912 1989 001	BRANCHEMENT EAU ZAC DES CAPUCINS	1989	3 627.73	2 781.16	846.57	736.62
MRV 912 1989 002	CANALISATION D'EAU R. PAUL HERAULT	1989	23 063.80	17 674.58	5 379.22	120.92
MRV 912 1990 001	TX NEUFS ET GROS. REPARAT* R. CERISAILLE	1990	56 759.69	41 623.78	15 135.91	768.46
MRV 912 1992 001	TX NEUFS ET GROS. REPARAT* R. CORNAILLERE	1992	31 390.66	20 927.20	10 463.46	1 891.99
MRV 912 1992 002	MAILLAGE DE CONDUITE NORD (RTE DE SANDILLON)	1992	18 765.80	9 383.00	9 382.80	1 046.36
MRV 912 1992 003	INSTAL* BORNE INCENDIE LEVEE CAPUCINS	1992	3 232.79	3 232.80	-0.01	469.15
MRV 912 1993 001	ADDUCT* EAU POTABLE R. GAL DE GAULLE	1993	34 495.56	16 385.41	18 110.15	0.00
MRV 912 1993 002	CANALISA* EAU CARREFOUR DEMAY/COSS./GALLOUX	1993	11 826.69	5 617.73	6 208.96	862.39
MRV 912 1994 001	CANALISA* EAU R. PORTE ROUGE	1994	45 245.58	20 360.52	24 885.06	295.67
MRV 912 1994 002	MAILLAGE CONDUITE EAU CARREFOUR CREUSE/SANDILLON	1994	3 417.66	3 417.66	0.00	1 131.14
MRV 912 1994 003	CONDUITE EAU RTE SANDILLON (ST DENIS/RES.VALDELOIRE	1994	51 727.48	23 277.42	28 450.06	85.44
MRV 912 1994 004	CANALISA* EAU R. CREUSE	1994	6 542.20	2 943.90	3 598.30	1 283.19
MRV 912 1995 001	CANALISA* EAU RTE SANDILLON (CHPSFLEURIS/CORNAIL.)	1995	58 853.25	25 076.63	33 776.62	163.55
MRV 912 1995 002	ROBINETS-VANNES S/ CONDUITES PONTCOURT/VARENNES	1995	2 561.14	2 561.14	0.00	1 471.33
MRV 912 1996 001	CONDUITE EAU R. AL CHENAULT	1996	34 451.92	13 780.80	20 671.12	0.00
MRV 912 1996 002	ANTENNE EAU SS VOIE SNCF R. VARENNES/PONTCOURT	1996	5 648.24	2 400.57	3 247.67	861.30
MRV 912 1996 003	ADDUC* EAU ENTRE VERRERIE ET CAPUCINS	1996	23 312.50	9 324.96	13 987.54	141.21
MRV 912 1996 004	INSTALLA* BORNE INCENDIE R. PONTCOURT/HERAULT	1996	1 526.01	1 525.99	0.02	582.81
MRV 912 1997 001	INSTALLATION DE 4 BORNES DE PUISAGE	1997	14 601.57	14 601.58	-0.01	0.00
MRV 912 1998 001	CONDUITE EAU RTE SANDILLON (PTSNCF/BAUBAULT)	1998	26 229.86	9 180.50	17 049.36	0.00
MRV 912 1999 001	CANALISA* EAU RTE STCYR (RDPTCORNAIL/FRMMALEIP)	1999	24 261.59	7 885.02	16 376.57	655.75
MRV 912 2000 001	ADDUC* EAU R. GRISETS/COSSONNIERE	2000	11 781.09	3 534.36	8 246.73	606.54
MRV 912 2001 001	REHABILITA* CANALISA* EAU RTE ST CYR	2001	3 380.26	929.61	2 450.65	294.53
MRV 912 2001 002	CANALISA* EAU R.DEMAY (PTMOTHEAU/CARR DEMAY/COSS.)	2001	50 468.25	13 878.81	36 589.44	84.51
MRV 912 2001 003	CANALISA* EAU AV. J. DOUFFIAGUES	2001	19 011.22	5 228.08	13 783.14	1 261.71
MRV 912 2002 001	MISE EN PLACE 9 COMPTEURS DE LIVRAISON	2002	38 339.91	25 550.00	12 789.91	475.28
MRV 912 2002 002	BOUCLAGE EAU ENTRE ROSETTE/ST DENIS EN VAL	2002	1 179.66	290.00	889.66	2 555.00
MRV 912 2002 003	TX ADDUC* EAU POTABLE AV J DOUFFIAGUES	2002	45 425.54	11 350.00	34 075.54	29.00
MRV 912 2003 001	CANALISA* EAU POTABLE R DU GOUFFIAGUES	2003	39 239.92	8 820.00	30 419.92	1 135.00
MRV 912 2003 002	BOUCLAGE CONDUITE R GL GAULLE ENTRE ST CHARLES/VER	2003	51 912.42	11 673.00	40 239.42	980.00
MRV 912 2004 001	TX ADDUC* EAU POTABLE RUE DES VARENNES	2004	55 084.85	11 016.00	44 068.85	1 297.00
						1 377.00

I - INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES EN COURS D'AMORTISSEMENT

	Désignation du bien	Année d'acq.	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur comptable nette au 1/1/N	Amortissements de l'exercice
MRV 912 2005 001	TX ADDUCTION EAU ROUTE DE SANDILLON	2005	49 841.82	8 722.00	41 119.82	1 246.00
MRV 912 2007 001	TX RESEAUX EAU POTABLE LIAISON PRASLES VARENNES	2007	11 375.00	1 420.00	9 955.00	284.00
MRV 912 2011 001	CANALISATION EAU POTABLE RUE CORNAILLERE	2011	74 713.79	8.00	74 705.79	8.00
MRV 912 2011 002	RUE GENERAL DE GAULLE - ENFOUISSEMENT RESEAU EAU	2011	45 354.83	1 133.00	44 221.83	1 133.00
TOTAL			1 830 676.79	796 927.32	1 033 749.47	29 628.25

IV - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Données extraites pour la plupart du rapport d'activités 2013 établi par le délégataire VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

INDICATEURS	DEFINITION	VALEUR
<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</u> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Nombre de prélèvements bactériologiques conformes/nombre de prélèvements bactériologiques réalisés (analyses ARS sur l'eau distribuée)	100 %
<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</u> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Nombre de prélèvements physico-chimiques conforme/nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés (analyses ARS sur l'eau produite et distribuée)	100 %
<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</u>	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (connaissance du réseau et gestion du réseau)	80 %
<u>Rendement du réseau de distribution</u>	(volume consommé total + volume exporté)/ (volume produit + volume acheté ou importé) x 100	93,2 % (390 402 m ³ /419 064 m ³) x 100
<u>Indice linéaire des volumes non comptés</u>	(volume mis en distribution moins volume comptabilisé)/longueur du réseau de desserte hors branchements/365 jours → m ³ /j/km	1,76 m ³ /jour/km <u>419 064 m³ - 388 716 m³ : 365 jours</u> 47,213 km
<u>Indice linéaire des pertes en réseau</u>	(volume mis en distribution moins volume consommé autorisé)/longueur du réseau de desserte hors branchements/365 jours → m ³ /j/km	1,66 m ³ /jour/km <u>419 064 m³ - 390 402 m³ : 365 jours</u> 47,213 km
<u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u>	Indice de 0 à 100 selon le niveau d'action	Indice dépendant des actions menées par Orléans (mesures mises en place : périmètres de protection des forages d'eau potable déclarés d'utilité publique et concernant une partie du territoire communal)